



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 11 MAI 2022

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-038 / 8-9**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 5 mai 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

**Représentés :** C. BADREDDINE, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, B. HUET, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE.

**Absent :** N. JULLIARD.

Le secrétaire de séance désigné est F. DUFFOUR.

---

**OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / ACQUISITIONS : Acquisition d'un local commercial sis 19 rue Grande, anciennement « Délices d'Armor » appartenant à la SCI KALAIN**

---

Rapporteur : Anthony MOREAU

**EXPOSE :** Dans le cadre du projet global de la Rue Grande, la Commune de Voiron souhaite acquérir un local commercial, dans un ensemble immobilier en copropriété sis 19 Rue Grande à Voiron, comprenant un bâtiment unique élevé sur caves en sous-sol, d'un rez-de-chaussée à usage commercial, trois étages à usage d'habitation, combles aménagés en greniers au-dessus. Cette acquisition a pour objectif de permettre l'installation de l'accueil de jour «Le Rigodon», actuellement situé 24 rue Sermorens.

La municipalité décide donc d'acquérir ce local commercial appartenant à la SCI KALAIN, représentée par M. DANIEL Alain, 197A Route de Lyon à Apprieu pour un prix de 120 000 €.

Le bien objet de la vente se situe sur la parcelle cadastrée section AL n°264, 19 rue Grande, pour une contenance de 156 m<sup>2</sup> (et 9 m<sup>2</sup> donnant sur le 14 Rue Haute). Il s'agit du lot n°3 consistant en un local commercial de 114,2 m<sup>2</sup> (loi carrez) complété des lots n°1 et 2 consistant en deux caves en sous-sol affectées au commerce.

Cette acquisition étant inférieure au seuil de 180 000 €, l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État n'a pas été sollicité.

... / ...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

Le transfert de propriété sera acté devant notaire.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la commission Travaux, Environnement, Urbanisme et Qualité de Vie en date du 28 avril 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente acquisition par la commune de Voiron à hauteur de 120 000 € au profit de la SCI KALAIN
- D'autoriser Monsieur ALLARDIN Yves, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire à signer les actes correspondants.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (34 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT

